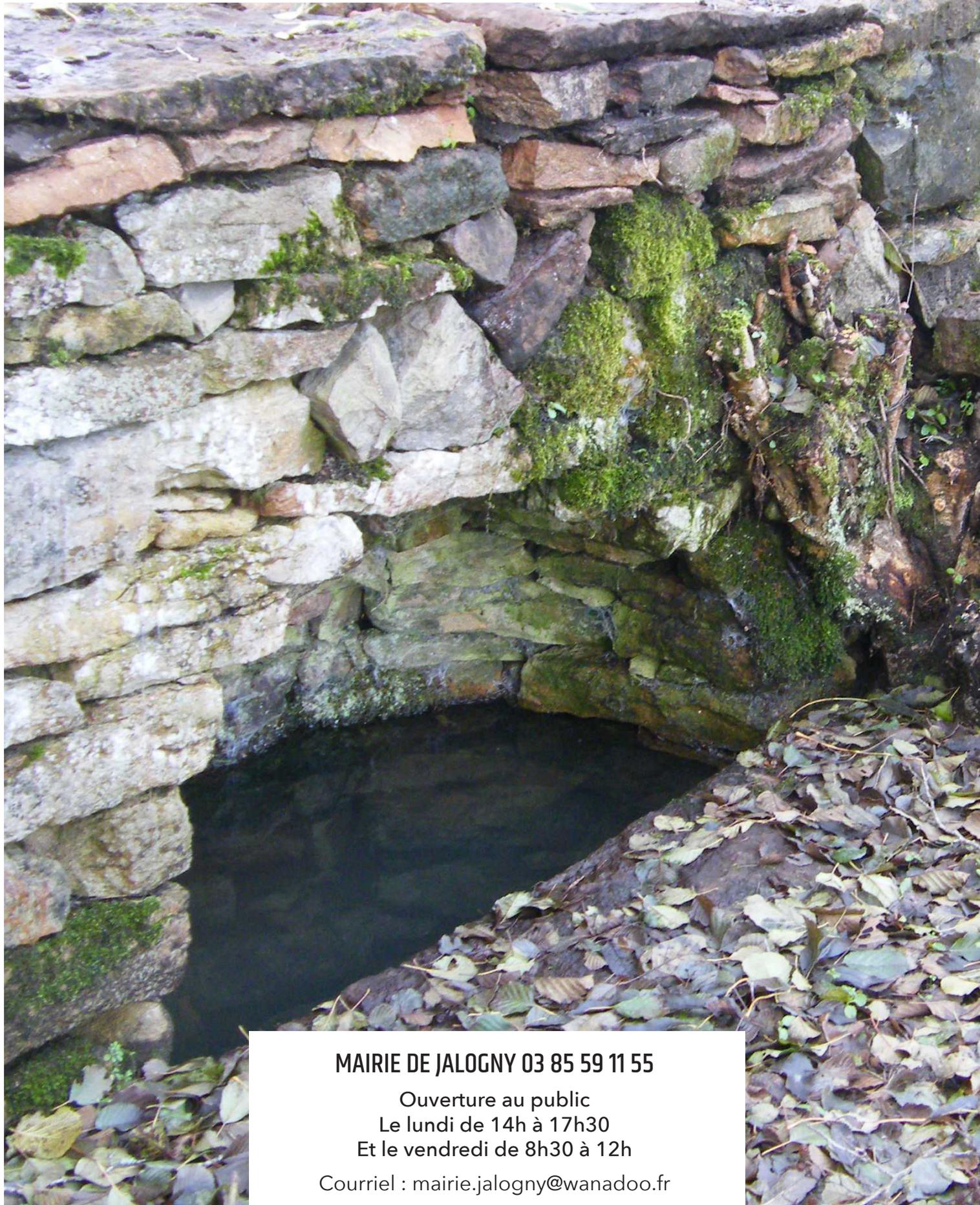


LES ÉCHOS DE JALOGNY

Magazine municipal - Décembre 2019



MAIRIE DE JALOGNY 03 85 59 11 55

Ouverture au public
Le lundi de 14h à 17h30
Et le vendredi de 8h30 à 12h
Courriel : mairie.jalogny@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

La transition énergétique, voilà des mots que nous entendons à longueur de journée Il ne se passe pas un jour sans que les médias ne nous en parlent. Le charbon, le pétrole, le gaz naturel, ces énergies fossiles en un siècle, ont contribué aux changements climatiques sur la terre. Dans les années 70, nos responsables politiques ont lancé le programme tout électrique. Il fallait produire de l'électricité avec des centrales au charbon, au fuel, ou au gaz. Et puis une énergie nouvelle est apparue, la fission de l'atome : « les centrales nucléaires » ont permis une production bon marché. Depuis nous ne pouvons plus faire comme si rien ne s'était passé : Tchernobyl dans les années 80 et plus récemment Fukushima au Japon, deux catastrophes dramatiques avec de nombreuses victimes. Le nucléaire, malgré toutes nos précautions, reste dangereux pour l'homme !

Nous devons nous tourner vers d'autres sources d'énergie. Des énergies dites renouvelables et non polluantes, le soleil, l'eau ou la biomasse mais l'énergie la moins chère et la moins polluante reste celle que nous ne consommons pas. Alors réduisons notre consommation, évitons le gaspillage en tout genre.

Notre communauté de communes du Clunisois vous assiste pour monter des dossiers de financements pour vous aider à changer votre mode de chauffage ou isoler votre maison. Pour les contacter, renseignez-vous en mairie.

Pour vos déplacements : covoiturez, des emplacements dédiés ont été mis en place en Clunisois. Il est possible pour chacun d'entre nous d'agir et d'être un acteur de la transition énergétique. Pour cette nouvelle année, essayons de prendre cet engagement !

En attendant, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs voeux de santé, bonheur et de réussite à vous et ceux qui vous sont chers.

Patrick Taupenot

SOMMAIRE

Infos diverses	p.3
Monuments aux morts	p.5
Scolarité / culture	p.5
Le SCoT	p.6
Recensement	p.7
Gestion des animaux	p.8
Vie associative	p.9 à 11
Tribune libre	p.12

INFOS DIVERSES

ETAT-CIVIL

Un seul mariage en cette fin d'année, le 12 octobre 2019, l'adjointe au Maire Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI a eu l'immense bonheur de procéder à l'union de sa fille Juliette BOUHAMIDI, infirmière avec Pierre Henri GRIMAUULT, développeur mobile, domiciliés à Lyon 3° - 63 rue Léon Jouhaux. Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

ÉLECTIONS

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 MARS 2020.

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

L'inscription est automatique pour les jeunes qui auront 18 ans la veille du 1er tour (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, 1ère inscription, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en 2004 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur 16ème anniversaire. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

CARTE D'IDENTITE - PASSEPORT - CARTE GRISE

Petit rappel les pré-demandes de cartes d'identité et de passeports s'effectuent sur le site ants.gouv.fr. Vous devez ensuite prendre un RV à la mairie de Cluny - 03.85.59.05.87 pour finaliser votre demande. Il faut compter un délai d'un mois pour l'obtention de la pièce d'identité.

En ce qui concerne la demande pour la carte grise, celle-ci doit se faire gratuitement en ligne UNIQUEMENT SUR LE SITE ants.gouv.fr.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 21 décembre au 5 janvier 2020 inclus. En cas d'urgence, veuillez contacter le Maire ou les Adjointes.

C.C.A.S.

Des aides sont mises en place par le CCAS (cantines, centre aéré...) Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat de la mairie.

URBANISME

Pour le deuxième semestre de cette année, il a été déposé :

- Un permis de construire pour la réhabilitation complète d'une maison d'habitation 9 rue de la Charme Et des déclarations de travaux pour :
- La réfection de toiture et changement des menuiseries 1 Chemin des Condemines
- L'aménagement d'une habitation 10 rue de la Charme
- La réfection de toiture et changement des menuiseries 4 Chemin des Condemines
- Un ravalement de façade 16 Montée des Bousseaux
- Une réfection de toiture 6 Chemin du Vieux Puits
- La pose de châssis de toit 8 rue de la Chapelle
- La construction d'une piscine 7 Route de la Maison de Terre.

REMERCIEMENT

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier Monic COUTHERON et Emmanuelle DAUDIN pour leur investissement dans la rédaction et la mise en page de ce bulletin.

VŒUX DU MAIRE

Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le VENDREDI 10 JANVIER à 18H30 à la salle communale. Nous vous attendons nombreux.



ACTUALITÉS

MONUMENT AUX MORTS DE JALOGNY

CES NOMS GRAVÉS DANS LA PIERRE, QUI ÉTAIENT ILS ?

Quand j'ai rencontré J.B. Lalande, passionné d'histoire qui m'a expliqué sa démarche, j'ai immédiatement été intéressé par son travail de recherche dans les communes du clunisois sur le passé des «Morts pour la France de 1914-1918». Chaque commune a son monument aux morts.

Les objectifs sont multiples:

- Entretenir la mémoire de ces soldats et que leurs sacrifices pour la France n'aient pas été inutiles.
- Connaître mieux ces personnes, étaient ils natifs de la commune ? où habitaient-ils, leur métier, étaient-ils mariés, avec des enfants?
- Éventuellement pour certains se pencher sur l'histoire de leur village et des générations antérieures.

Le travail réalisé se présente sous forme de fiches, une pour chaque nom gravé sur le monument, elles sont reliées dans un livret, quelques exemplaires étaient sur table lors de la cérémonie du 11 novembre dernier. Un modèle est joint ci après.

Les personnes intéressées par cette démarche peuvent demander en mairie un document de ce type ou un envoi du fichier sur leur boîte mail.

D. G.

FRANÇOIS CHAPUIS

François CHAPUIS est né le 23 décembre 1881 à Jalogny. Il est le fils de Jules CHAPUIS, aubergiste à Jalogny, né en 1842 et d'Euphrasie FAVRIEUX (1845).

Ils ont 4 enfants : Antoine (1866), Berthe (1879), François (1882) et un autre Antoine (1885). Les 3 garçons ont des problèmes d'emphysème. Le « grand » Antoine sera réformé.

Le père de famille Jules décède le 22 décembre 1890 à 48 ans. Son épouse va continuer à tenir l'auberge pendant plus de 10 ans.

Le « petit » Antoine est boulanger, également de santé fragile, il sera commis ouvrier dans l'armée et le restera pendant la guerre.

D'abord ajourné pour faiblesse en 1902 François est déclaré apte et incorporé en novembre 1903. Il est affecté à un poste d'ouvrier d'administration.

En tant que soutien de famille il ne fera que 10

mois de service.

Il va vivre à Paris, il est employé de commerce et se marie le 15 février 1912 avec Louissette LEPAIN. Rappelé le 3 août 1914 il participe en première ligne à la campagne contre l'Allemagne du 12 août 1914 au 5 février 1916. Il fait l'objet d'une citation: « Soldat dévoué et discipliné, brave et courageux en toutes circonstances. Tué à son poste de guetteur par des éclats de bombe dans la nuit du 5 au 6 février 1916 »

On le décore de la médaille militaire à titre posthume et de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

Il est mort au combat au tristement célèbre Bois d'Ailly (Meuse) et est enterré dans la nécropole nationale Marbotte (Tombe 1819).



À l'occasion du 101^{ème} anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, Jalogny, à l'instar de toutes les communes de France, a rendu hommage à ses morts. Le maire, comme chaque année, a présidé à cette cérémonie en présence des conseillers et des habitants du village. Chacun s'est réjoui de la présence d'une douzaine d'enfants qui se sont joints avec beaucoup de gravité à ce moment de recueillement. Un grand merci à tous leurs jeunes parents, qui en associant leurs enfants à cette commémoration, permettent de ne jamais oublier le sacrifice de tous ces hommes du village, morts au combat.

SCOLARITÉ

INTERVIEW D'AGATHE BLOT CONCERNANT LE RPI DE MAZILLE STE CÉCILE BERGESSERIN

Les enfants des classes primaires, domiciliés à Jalogny, sont principalement scolarisés dans les écoles de Cluny. Beaucoup de parents ignorent qu'ils ont également la possibilité de scolariser leurs enfants au sein du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de Bergesserin, Mazille Ste Cécile. À ce jour, Charlie est la seule élève à avoir rejoint l'école de Mazille. Un choix dont sa maman, Agathe Blot, se réjouit totalement. « Nous y avons reçu un très bon accueil, confie-t-elle, que ce soit de la part des enseignantes, du personnel du Sivos ou des parents d'élèves. D'autre part, nous y sommes en sept minutes, et il y a toujours de la place pour se garer ! Il y a beaucoup moins de circulation qu'en ville, et les abords de l'école sont sécurisés. »

Charlie, qui a intégré la classe de CE2, est tout aussi ravie. « Nous sommes seulement 19 dans la classe et la maîtresse a plein de projets en plus du programme. » à savoir, couture, jardinage, photo argentique... et le cirque sera particulièrement à l'honneur cette année. Sans oublier un détail important pour la petite gourmande. « La cantine est super. C'est Sophie qui fait elle-même les repas avec les produits frais du coin. Ses veloutés sont trop bons, et sa soupe aux champignons, un régal... »

À noter que si au moins cinq élèves de Jalogny intégraient l'école de Mazille, la commune pourrait proposer un transport...



CULTURE

MONIQUE COUTHERON, RELAIS CULTUREL SUR LA COMMUNE

Pour améliorer la diffusion de sa programmation, le service culturel de Cluny a toujours fait appel à des personnes des villages environnants. Ces « relais culturels » permettent aux habitants de leur commune de bénéficier de tarifs réduits sur la plupart des spectacles proposés. Toutes les places à tarif réduit peuvent donc être achetées soit par l'intermédiaire du relais, soit par internet directement par la personne intéressée, mais dans ce cas avec un justificatif signé par le relais et qui devra être présenté avec le billet à l'entrée en salle.

À Jalogny, la personne relais est Monique Coutheron, joignable au 06 70 25 23 98 ou par email : mcoutheron@free.fr

Bien penser à s'adresser au relais 15 jours minimum avant la date du spectacle concerné.

À noter toutefois que pour ceux qui souhaitent prendre un abonnement, les tarifs sont dans ce cas plus avantageux que les tarifs réduits relais.

Pour l'achat des places sur internet :

<http://www.lesartscluny.fr/saison-2019-2020/>

Service culturel - Espace Victor Duruy - Place du Marché - 71250 Cluny

Tel. 03 85 59 05 71



POUR RAPPEL

Tarif réduit : 10€

Abonnement 4 spectacles : 32€ soit 8€ la place

Abonnement 6 spectacles : 42€ soit 7€ la place

Abonnement 8 spectacles : 52€ soit 6,50€ la place

Les abonnements sont individuels (une seule personne par spectacle sur un même abonnement) mais non nominatif.

Les places abonnement peuvent

être réservées par internet si la personne a déjà sa carte magnétique (d'une valeur de 2€).

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous quelques renseignements utiles

Service culturel - Espace Victor Duruy - Place du Marché - 71250 Cluny - Tel. 03 85 59 05 71

ACTUALITÉS

LE SCOT : EXPLICATIONS

Écrire ensemble l'avenir
de notre territoire

Initié début 2019, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) concerne les quatre intercommunalités qui composent le PETR Mâconnais Sud Bourgogne : les communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais Tournugeois, de Saint-Cyr Mère Boitier entre Mâconnais et Charolais ainsi que la communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un **document d'urbanisme** qui traduit un projet de développement du territoire.

Le SCoT définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, etc. Le SCoT assure la mise en cohérence des politiques publiques d'urbanisme.

Le SCoT comprend trois documents :

- un diagnostic
- un projet politique
- un règlement

POURQUOI UN SCOT ?

Le SCoT veille avant tout à **préserver les équilibres** en encadrant le développement et l'aménagement du territoire.

Afin de préserver le cadre de vie et d'améliorer l'attractivité dans une dynamique de développement durable, le SCoT s'attache à :

- choisir les principales zones constructibles
- préserver les espaces agricoles ou forestiers
- équilibrer la répartition des commerces et services
- améliorer les performances énergétiques
- maîtriser les obligations de déplacement
- renforcer la protection des espaces naturels

Le règlement du SCoT s'impose aux documents d'urbanisme des communes qui déterminent la constructibilité ou non des terrains.



PARTICIPEZ !

Le maître mot est la **concertation** : élus, partenaires publics ou techniques et habitants sont invités à s'exprimer tout au long de la démarche.

La concertation et la prise en compte des spécificités de notre territoire sont les leviers par lesquels le SCoT deviendra un outil d'aménagement adapté aux besoins. C'est pourquoi, l'implication du plus grand nombre est nécessaire.

Pour en savoir plus :

www.maconnais-sud-bourgogne.fr



ACTUALITÉS

CAMPAGNE DE RECENSEMENT
Monique Coutheron, votre agent recenseur sur la commune



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

VIE ASSOCIATIVE

GESTION DES ANIMAUX SUR LA COMMUNE

Grâce à la Communauté de Communes du Clunisois et à la Fondation 30 Millions d'Amis, qui ont renouvelé la Convention concernant la stérilisation des chats errants, les cas de prolifération signalés ont été traités. Malgré tout, en 2019, il y a encore eu beaucoup trop de chats et de chatons abandonnés qui se retrouvent en errance avec une vie de misère.

Afin de poursuivre la lutte contre la prolifération féline, la population est appelée à signaler tout chat errant qui n'aurait pas encore été stérilisé.

Par ailleurs, les particuliers sont invités à faire preuve de civisme et de responsabilité en faisant stériliser ses propres animaux : chats et chiens, mâles et femelles.

Nous rappelons aussi que l'identification par tatouage ou puce électronique est obligatoire pour les chats et les chiens. Elle permet de restituer l'animal perdu à son propriétaire dans les meilleurs délais.

Plus d'informations : Chats du Cœur en Clunisois :

chatsducoeurclunisois.fr

Chantal au 06 65 63 35 65



VIE ASSOCIATIVE

CLUB «LE BEAU TILLEUL»



Lors des après-midi des 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois les adhérents se retrouvent à la salle communale autour des jeux de cartes ou de société. Tous les deux mois, le dernier jeudi se veut plus festif avec la célébration des anniversaires survenus au cours de cette période.

La canicule de cet été n'a pas permis de se trouver au plan d'eau de Cormatin afin de ne pas s'exposer aux températures excessives. Pour 2020 une solution de remplacement sera envisagée.

Courant décembre, nous nous sommes retrouvés au restaurant "Lazzarella" moment de convivialité, parachevant en beauté cette période de fête de fin d'année.

Notre Assemblée Générale et notre repas de printemps avec en principe au menu du gibier offert par les chasseurs de Jalogny seront très prochainement programmés.

Le point spécifique à cette année 2020 sera la célébration des 40 ans du club. Déjà une longue histoire et comme en 2010 où un repas avec spectacle avait réuni nos adhérents, une nouvelle journée festive sera programmée. À SUIVRE...

Les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues. Notre Assemblée Générale pourrait être une opportunité pour mieux nous connaître. N'hésitez pas...

*Le club «Le beau tilleul» vous souhaite une bonne santé,
de nombreux bons moments et meilleurs vœux pour 2020*

COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Au cours de ce 2^{ème} semestre 2019, les bénévoles ont entretenu les plantations annuelles et vivaces du village et procédé au nettoyage des massifs et la mise en place des fleurs d'automne et d'hiver. Nous avons eu, comme toutes ces dernières années, la visite du jury pour le concours de fleurissement de Saône et Loire. Les résultats seront connus début février à Montceau-les-Mines.

En association avec les chasseurs de « l'écho de Barroux », le comité a œuvré pour la restauration

de quelques sources du village, débroussaillage, nettoyage et remise en eau, remontage des pierres... étaient au programme ! Un grand merci aux bénévoles ! Ce fût de très belles matinées.

La cour « coté garçons » devant la mairie a été refaite.... Des livres dans la cabine téléphonique ainsi qu'une table vous attendent, un terrain de boules pour des parties en famille, entre amis.

Un arbre va être planté !



Projet

Notre traditionnel marché aux fleurs et légumes aura lieu le dimanche 03 mai 2020. En parallèle, nous souhaitons reconduire le vide grenier. Par contre, deux formules s'offrent à vous, soit en installant un banc soit en ouvrant votre cour.

Un sondage vous est proposé... merci de répondre !
«Je suis intéressé par un banc ou pour ouvrir ma cour»

Réponse par mail à natetmi.potdevin@orange.fr

*Les membres du comité de
fleurissement de Jalogny
vous souhaitent de
très belles fêtes de fin d'année.*

VIE ASSOCIATIVE

L'ÉCHO DU BARROUX

JOURNÉE PÊCHE À LA TRUITE

Samedi 30 Juin 2018

Manifestation ancree depuis quelques années. Réussite partielle en raison de la canicule qui sévit déjà, mais cette journée reste un moment fort pour les jeunes et les moins jeunes et permet de ressortir la poêle à frire et de déguster une Arc en ciel. Instant de partage à la buvette et au repas campagnard où fusent les éclats de rire, car il y a toujours de joyeux plaisantins attablés parmi nous.



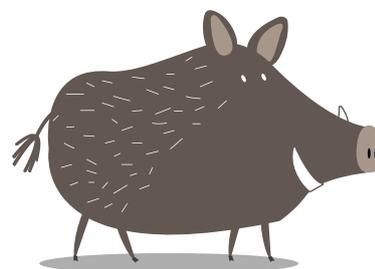
En cette année 2019, cette manifestation n'a pu avoir lieu en raison des travaux de rénovation de la Grange Communale. 2020 pourra nous permettre de rééditer «La Pêche à la Truite ». Comme quoi, quand les associations se mobilisent, se regroupent sur des projets et autres manifestations on arrive à de simples mais bénéfiques résultats. Pour preuve !

De ce fait conjointement avec le comité de fleurissement, le dimanche 5 Mai de cette année sur la belle place de Vaux en appont du marché aux fleurs, nous avons implanté une buvette et assuré un repas champêtre sous de grands barnums. Malgré un vent glacial, c'est 40 joyeux convives qui se sont attablés pour des entrées composées, une terrine de sanglier, un plateau de fromages et une salade de fruits, le tout à volonté. Une autre initiative, toujours avec le comité de fleurissement, a été de remettre en état trois fontaines de la commune. Elles en avaient bien besoin et nous laissons à nos amis le soin de vous présenter le résultat dans leur page réservée de ce bulletin. Fontaine de Ouseroux, En Vernot, Chemin du petit Moulin.



Sully, Ministre du Roi Henri IV avait dit :
« Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France »
Jalogny, petit village de France peut écrire :
« Labourage des pâturages et autres sont les points noirs de la recrudescence des sangliers »
On les aura un jour !

Joyeux Noël et meilleurs voeux!



VIE ASSOCIATIVE

L'AMICALE DE JALOGNY

Conformément à ses statuts, l'Amicale de Jalogny (association sous la loi de 1901) travaille à créer du lien au sein de notre commune, village à l'habitat dispersé. Tous les habitants de Jalogny sont invités à participer à ses manifestations et, dans la mesure de leurs disponibilités, à leur préparation et mise en œuvre. Au second semestre de cette année 2019, les enfants, leurs parents et les aînés de la commune ont été l'objet de notre attention.

Soirée « Chansons françaises » (4^{ème} édition, le 14 septembre)

Recette : dans une grange patrimoniale de beau volume, fraîchement restaurée, introduire progressivement une centaine de spectateurs, mélanger à feu doux les générations, les goûts et les désirs. Vous aurez confectionné et laissé reposer un programme sucré-salé de chansons du cru, d'airs importés francophones, avec trois bonnes cuillerées de nostalgie, un bouquet d'humour et trois pincées salaces. Présenter cette préparation, d'un trait, bien enrobée de lumières et couleurs changeantes, d'images en contrepoint, accompagnée au piano (Carolyne) et guitare (Pierrot M.). Napper le tout encore chaud autour d'un air de fraîcheur entraînant (la jeune Shila chante Fugain et fait battre des mains la salle). Rallumer les lumières. Écarter les sièges. Carlos à l'accordéon, Élisabeth et Pierre aux régies décor, lumières et images, et les chanteurs Thérèse et Gérard, rejoignent les spectateurs pour collation et dégustation. C'est le moment des commentaires et de la bonne humeur partagée.



« Halloween »

À Pâques, les œufs ! À la Toussaint, citrouilles, courges... et bonbons ! Selon le rituel désormais bien rôdé, mercredi 30 octobre, à partir de 15 heures, une bonne vingtaine d'enfants déguisés (accompagnés de presque autant de parents) ont déambulé dans les rues du bourg, frappant aux portes, obtenant rançon de bonbons. Toute cette troupe a investi ensuite la grange communale restaurée pour un délicieux goûter chaud offert par l'Amicale. Un bon après-midi d'automne partagé !

Illuminations. Décorations du bourg et de Vaux.

Comme les années précédentes, les bénévoles de l'Amicale ont participé à la mise en place des décorations de Noël et des guirlandes et projecteurs pour illuminer le bourg de Jalogny pendant les fêtes de Noël et de fin d'année.

En projet pour le premier semestre 2020 :

- Un samedi matin de février, vente de **boudin artisanal**.
- La traditionnelle **chasse aux œufs de Pâques** suivie d'un goûter offert aux enfants.
- Dimanche 21 juin 2020 : **la Randonnée de Jalogny**. À cette occasion, on rappelle que les responsables de l'Amicale sont tous bénévoles; que certains projets requièrent de nombreuses heures de travail et des compétences variées. N'hésitez pas à suggérer des actions, des animations ... et à vous investir, avec l'Amicale, pour leur réalisation. Apportez vos idées, vos souhaits et vos compétences !

Et profitez de l'Assemblée Générale qui se tiendra en mars pour vous exprimer !

TRIBUNE LIBRE

POUR OU CONTRE... LA CHASSE

ÉTÉ 2019

Maître Renard vivait tranquillement, avec sa famille, dans son terrier, à l'orée du bois de Jalogny, C'était la canicule et la sécheresse. Année de sècheresse, année de disette dit-on.

Maître Renard avait faim et il devait nourrir sa famille. Pas de poulailler près de chez lui, et c'est tant mieux pour les poules. Il parcourait la campagne, la nuit et ainsi, il pouvait faire des kilomètres au cours de ses promenades nocturnes.

Et voilà qu'il trouve des croquettes destinées aux chats plus ou moins abandonnés, près des maisons des hommes. Il est méfiant pourtant mais il a pris l'habitude de revenir souvent pour manger croquettes ou pâtée. Une nourriture facile qui peut être dangereuse pour lui.

SEPTEMBRE

arrive avec l'ouverture de la chasse. Le renard, pourtant rusé n'est pas assez méfiant. Comment pourrait-il faire la différence entre « l'homme » qui veut le protéger ou du moins le respecter, et celui qui veut le détruire parce qu'il est considéré comme nuisible ?

Un coup de fusil le matin, deux autres coups à la tombée de la nuit, et Maître Renard n'est plus. D'autres coups dans les semaines suivantes et les renards seront tués, sans hésitation, je suppose, en différents lieux de Jalogny ou Cluny.

Le dernier coup de fusil date du dimanche 15 décembre, à 17 h 15 environ. Il faisait presque nuit. Le chasseur était aux aguets, posté à quelques centaines de mètres de notre maison, sur le chemin du renard. Le coup de fusil a résonné dans tout le vallon.

Le prédateur du renard, c'est le chasseur.

Le renard, cet animal sauvage est considéré comme nuisible depuis longtemps.

Observé, épié, chassé, de jour, de nuit, traqué, piégé quelquefois et tué bien sûr. Triste sort.

Que lui reproche-t-on exactement ? Il ne s'attaque pas à l'homme. Ce n'est pas un loup, ni un ours. Il ne met aucune espèce animale en danger. La rage a disparu depuis 1998 et la maladie qu'il est censé transmettre, très, très rare.

«C'est un prédateur terrestre faisant partie intégrante du patrimoine naturel commun et il joue un rôle de régulateur » (source ASPAS)

Personnellement, je ne le considère pas comme nuisible. Au contraire, il détruit beaucoup de rongeurs.

Alors, combien de renard tués depuis septembre à JALOGNY ? Combien de blaireaux sacrifiés ?

Il y aurait environ un million de chasseurs en France, et ce million impose ses décisions avec l'accord du Ministère concerné, et des Préfets

Et combien de chasseurs à Jalogny ?

Et pourtant, 80 % des français seraient contre la chasse. Quel paradoxe, ! En fait, on ne supporte pas la faune sauvage. Tout doit être réglementé

Si vous êtes comme moi, pour la défense de la faune sauvage, renards, blaireaux, etc... vous pouvez consulter sur Internet le site de l' ASPAS – Association pour la protection des animaux sauvages – créé à Crest ou l' ASPAS de Bourgogne Franche Comté,

Vous trouverez tous les renseignements sur la vie de ces animaux.

Différentes pétitions circulent pour la suppression de la chasse aux renards, aux blaireaux, suppression de la chasse le dimanche. Beaucoup de sujets dont on parle actuellement.

Ces pétitions sont envoyées soit au Ministre soit à la Préfecture de Saône et Loire. Certains départements ont interdit cette chasse mais pas la Saône et Loire.

Merci à Monsieur le Maire de Jalogny de m'avoir permis de m'exprimer et merci à ceux ou celles qui soutiendront cette cause.

Cécile Genestier – 3 rte de la Maison de Terre – Jalogny

Sites consultés :

www.aaspas.fr

www.aspas-nature.org